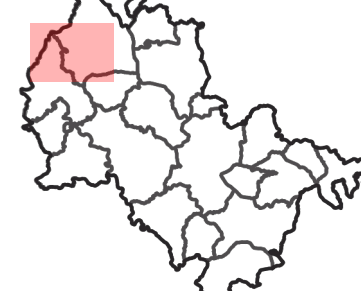


Cadastre :

- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger



Prescriptions surfaciques :

- ☒ Emplacement réservé (L151-41)
- ☒ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41-5)
- ☒ Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- ☒ Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- ☒ Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- ☒ Leur comportement, leurs caractéristiques et leurs modalités d'aménagement

☐ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Prescriptions linéaire :

- ☒ Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (L151-19 et 23)

Prescriptions ponctuelle :

- ☒ Changement de destination du bâti agricole (L151-27)
- ☒ Eléments du patrimoine paysager ou architecturale à protéger (L151-19)

Un : Zone urbaine des centres-bourgs
 Uh : Zone urbaine à dominante habitat
 Ueco : Zone dédiée aux activités économiques et artisanales
 Ul : Zone urbaine touristique et/ou de loisirs et/ou d'équipements
 1AU : Zone à urbaniser à court terme
 2AU : Zone à urbaniser à moyen terme
 1AUeco : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques et artisanales
 2AUeco : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques et artisanales
 A : Zone agricole
 Ap : Zone agricole préservée
 N : Zone naturelle et forestière
 Np : Zone naturelle préservée
 NLb : Zone naturelle du lac du Bouchet
 NL : Zone naturelle touristique et/ou de loisirs

 100 0 100 200